

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 12 avril 2024
Date de publication : 30 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Marie-Rose GUIBELIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Joëlle LEPETZ	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Julien STOLZ	

Décision DB19/24

Objet : Signature d'un avenant à la convention relative aux pratiques culturelles sur le périmètre rapproché des puits de captage de la Prairie d'Assaut

Une convention relative aux pratiques culturelles sur le périmètre rapproché des puits de captage de la Prairie d'Assaut, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Syndicat des Eaux de la Région de Dole (SIERD), DOLEA-Eau et les exploitants agricoles, a été signée par décision du Bureau Communautaire n° DB01/23 du 12 janvier 2023.

Le GAEC d'Assaut, signataire de cette convention, a cessé son activité.

La ferme a été reprise par Monsieur Anthony CLAIROTTE, agriculteur domicilié à Champdivers, qui dès lors exploite prairies et champs dans l'aire de captage.

Monsieur CLAIROTTE est informé de la convention qu'il approuve et souhaite y souscrire. Il s'agit donc de l'associer par un avenant à la convention précitée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention relative aux pratiques culturelles sur le périmètre rapproché des puits de captage de la prairie d'assaut tel qu'annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 18
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Signataires

Fait à Dole, le 24 avril 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE.

